

①2

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

②2 Date de dépôt : 28.02.90.

③0 Priorité :

④3 Date de la mise à disposition du public de la demande : 30.08.91 Bulletin 91/35.

⑤6 Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑥0 Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑦1 Demandeur(s) : COLOMBO Alessandro — BE.

⑦2 Inventeur(s) : COLOMBO Alessandro.

⑦3 Titulaire(s) :

⑦4 Mandataire : Cabinet Porte.

⑤4 Marionnette.

⑤7 Une marionnette du type comportant une poupée (1) fixée sur l'extrémité supérieure d'une tige d'actionnement (5) et comportant un logement inférieur (2) ayant une ouverture supérieure qui est fermée par un bord inférieur de vêtement (4) de la poupée et à travers duquel s'étend la tige d'actionnement (5) est munie d'un logement en forme de cône droit ayant une ouverture inférieure (6) qui reçoit la tige d'actionnement(5). Cette tige peut comporter une section pliable (7) pour permettre un mouvement de la poupée (1) dans le sens perpendiculaire à la direction axiale de la tige d'actionnement. La marionnette selon la présente invention peut comporter également des divers moyens sonores(9), lumineux (11) et/ou d'entraînement mécanique (13, 14) moyens qui peuvent être mis en action électriquement.

FR 2 658 735 - A1



1

MARIONNETTE

La présente invention a trait à une marionnette du type comportant une poupée fixée à l'extrémité supérieure d'une tige d'actionnement et comportant un logement inférieur ayant une ouverture supérieure qui est fermée par un bord inférieur des vêtements de la poupée et à travers duquel s'étend la tige d'actionnement, et une ouverture inférieure recevant la tige d'actionnement.

Dans la Fig.1 on a illustré une marionnette comme décrite dans le brevet américain 4'804'348, marionnette qui est arrangée dans une boîte constituant un théâtre de marionnettes, de façon à ce que la poupée est fixée sur la partie supérieure de la tige d'actionnement, tige qui est animée dans un mouvement de va-et-vient axial au moyen d'un dispositif d'entraînement comportant un excentrique rotatif. La partie inférieure de la poupée est reliée à la grande ouverture d'une corne dont la petite ouverture est repliée vers l'arrière de la boîte et qui comporte une ouverture supplémentaire par lequel la tige d'actionnement peut sortir de la corne afin d'atteindre le dispositif d'entraînement décrit ci-dessus.

Le but de la présente invention est de créer une marionnette indépendante du type comportant une poupée fixée à l'extrémité supérieure d'une tige d'actionnement, et qui comporte un logement inférieur qui permet la manipulation de la marionnette dans un sens perpendiculaire par rapport à l'axe de la tige. De cette façon on cherche à créer une marionnette du type ci-dessus, qui est capable d'un mouvement latéral par rapport au logement inférieur, mouvement latéral qui ne peut pas être obtenu avec une marionnette comme décrit dans le brevet américain 4'804'348.

Les autres buts de la présente invention sont reliés aux fonctions supplémentaires de la poupée, telles que la prévision des moyens sonores et lumineux pour rendre la marionnette plus attractive, ou bien la décoration du logement inférieur.

Il est également un but de la présente invention de prévoir une marionnette du type comme décrit ci-dessus qui est capable d'un mouvement automatisé dans le sens axial de la tige d'actionnement.

Ces buts sont donc atteints par une marionnette du type mentionné ci-dessus, qui est caractérisée en ce, que l'ouverture inférieure est agencée de façon à permettre un pivotement de la tige d'actionnement autour d'un point qui se situe au niveau de l'ouverture inférieure.

Cette tige d'actionnement peut s'étendre au travers du logement inférieur en traversant les ouvertures supérieure et inférieure, l'ouverture supérieure étant plus grande que l'ouverture inférieure.

La tige d'actionnement peut comporter une section pliable, permettant à la poupée un déplacement latéral par rapport à la direction axial de la tige. De façon avantageuse cette section pliable peut être arrangée sur la tige à un endroit tel qu'elle se trouve à l'intérieur de la poupée au-dessus de l'ouverture supérieure du logement conique.

Selon une forme particulière de la présente invention la marionnette peut comporter un moyen sonore, qui peut être un mécanisme sonore ou un moyen électronique, moyen sonore qui peut être disposé à l'intérieur du logement conique notamment fixé sur la surface intérieure de ce dernier.

Pour

faciliter la dissipation du son vers l'extérieur du logement une ouverture peut être prévue dans le logement conique au niveau de la fixation du moyen sonore.

Selon une autre forme de la présente invention la marionnette peut comporter un moyen lumineux tel que des diodes lumineuses qui peuvent être arrangées au niveau des yeux de la poupée et/ou à tout autre endroit désiré de la poupée ou du logement conique. Ces diodes peuvent être en couleur et notamment en couleurs différentes selon leur emplacement.

Pour rendre la marionnette plus attractive on peut prévoir de fixer des autocollants sur la surface extérieur du logement conique ou à tout autre endroit désiré.

Selon une autre forme de la présente invention la marionnette comprend un mécanisme d'entraînement pour animer la tige d'actionnement dans un mouvement axial de va-et-vient, ce mécanisme d'entraînement pouvant être constitué par un pignon entraîné en rotation et comportant des dents disposées sur une partie du périmètre du pignon seulement, la tige d'actionnement comportant une section munie de rainures circonférencielles de sorte que les dents du pignon peuvent s'engager dans les rainures et ainsi provoquer un déplacement axial de la tige lors de la rotation du pignon.

La tige d'actionnement peut être légèrement sollicitée vers l'opposé de la direction du déplacement entraînée par le pignon et elle revient vers sa position initiale lorsque la partie du pignon qui ne comporte pas de dents, se trouve face aux rainures de la tige.

Selon un autre aspect de la présente invention la tige d'actionnement comporte sur son extrémité supérieure une partie légèrement élargie afin de s'emboîter élastiquement à l'intérieur de la tête de la poupée qui comporte un évidement correspondant, dont l'entrée est légèrement moins large que la partie élargie de la tige.

La tête de la poupée peut comporter une colerette inférieure cylindrique entourant la tige d'actionnement et portant une rainure extérieure circonférencielle servant à la fixation du col du vêtement de la poupée au moyen d'un fil élastique ou non élastique.

La marionnette peut comporter un bouton déclencheur d'électricité fournie par une pile, bouton qui est arrangé à l'extérieur du logement inférieur, et par lequel le moyen sonore, le moyen lumineux et/ou le mécanisme d'entraînement pour la tige d'actionnement peuvent être mis en action.

La marionnette peut comporter un logement inférieur en forme d'un cône droit, d'un tonneau, d'un fût ou d'un baril, tous de forme symétrique dans le sens rotatif, toutefois le logement inférieur de la marionnette peut aussi comporter une forme d'un coeur ou d'une fleur ne comportant pas de symétrie dans le sens rotatif autour de l'axe de ce logement.

Dans les deux cas mentionnés en dernier lieu, c'est à dire la forme de coeur ou de fleur le logement est constitué par une enceinte dont la tige d'actionnement traverse le logement dans un sens parallèle aux surfaces essentiellement planes de façon à ce que les ouvertures inférieures et supérieures du logement sont aménagées dans la paroi suivant la génératrice du coeur ou de la fleur.

Dans ces deux derniers cas le bord inférieur de vêtements de la marionnette est fixée dans l'ouverture supérieure

du logement au moyen d'une bague qui s'emboîte à l'intérieur de cette ouverture et qui, de cette façon, coince le bord inférieur de vêtements entre les parois de l'ouverture supérieure et entre elle-même.

Dans une autre forme de réalisation de la présente invention le logement inférieur comporte une ouverture latérale munie d'un cylindre creux saillant vers l'extérieur dont la partie creuse communique avec l'ouverture latérale, partie creuse qui loge un moyen de sifflement, le cylindre creux servant de fixation pour un tuyau flexible portant une embouchure pour actionner le moyen de sifflement en soufflant dans l'embouchure.

Selon encore une autre forme de réalisation de la présente invention le logement inférieur comporte un interrupteur par lequel tout moyen électriquement actionné de la marionnette peut être séparé d'une pile logée dans le logement inférieur.

La marionnette selon la présente invention peut également comporter un déclencheur acoustique agencé pour déclencher l'une quelconque des fonctions électriques de la marionnette, telle que l'action du moyen sonore, lumineux et/ou le mécanisme d'entraînement.

Nous allons maintenant décrire la présente invention plus en détails en se référant aux dessins dont la

Fig.1 représente une illustration de l'art antérieur la

Fig.2 est une forme de réalisation de la présente invention, les

Fig.3a,b,c représentent une forme particulière de la présente invention et son fonctionnement, la

Fig.4 montre un aspect particulier de la présente invention, la

- Fig.5            montre un autre aspect particulier de la présente invention, la
- Fig.6            montre encore un autre aspect de la présente invention, les
- Fig.7a,b,c       montrent un exemple d'un mécanisme d'entraînement, la
- Fig.8            montre deux détails de fixation pour l'assemblage de la poupée, et les
- Fig. 9-14        montrent d'autres formes d'exécution de l'invention.

La Fig.2 montre une marionnette comportant une poupée (1) disposée au-dessus d'un logement inférieur conique (2), les vêtements (4) de la poupée étant fixés sur l'ouverture supérieure du logement conique (2) au moyen d'une bague (3) dont les dimensions intérieures coopèrent avec les dimensions extérieures de l'ouverture supérieure du logement conique (2) de façon à coincer le bord inférieur de vêtement (4) entre le logement conique (2) et la bague (3).

Le logement inférieur conique (2) comporte une ouverture inférieure (6) au travers de laquelle s'étend une tige d'actionnement (5) qui traverse de façon essentiellement axiale tout le logement conique (2) afin de sortir de celui-ci au travers de l'ouverture supérieure, s'étendant jusqu'à la tête (15) de la poupée qu'elle supporte de façon mobile.

L'actionnement de la tige (5) de façon manuelle dans le sens axial de la tige ou dans le sens d'un léger pivotement autour d'un point situé au niveau de l'ouverture inférieure (6) du logement inférieur conique (2) entraîne un mouvement de la poupée dans le sens vertical et horizontal respectivement.

Il est évident, que la forme du logement inférieur permet le mouvement pivotant de la tige d'actionnement, étant donné que la tige d'actionnement (5) peut librement basculer à l'intérieur d'un angle limité par la forme du logement conique, alors que l'arrangement de la tige d'actionnement dans la marionnette selon l'art antérieur décrit ne permet pas un tel mouvement.

La Fig.3a correspond à la Fig.2 à l'exception d'une partie pliable (7) qui permet un mouvement particulier de la partie supérieure de la tige d'actionnement (5).

Ce mouvement particulier est illustré dans les Fig.3b et 3c, et se produit comme suit :

Lors d'un pivotement de la tige d'actionnement (5) à l'intérieur du logement inférieur (2) comme indiqué dans la Fig.3b, la partie (8a) des vêtements (4) de la poupée se trouvant à l'opposé du côté vers lequel la partie supérieure de la tige d'actionnement (5) est déplacée, se tend lorsque le pivotement de la tige d'actionnement (5) atteint un certain angle. Lors de la continuation du pivotement de la tige (5) dans la même direction, la partie supérieure de la tige ne peut plus suivre le pivotement, étant donné qu'elle est retenue par la partie de vêtement (8a). Sous la force que l'on applique pour le pivotement de la tige d'actionnement (5) la partie pliable (7) cède et permet un basculement de la partie supérieure de la tige.

Un tel basculement a comme conséquence que la poupée (1) semble basculer vers la direction opposée à la direction du pivotement de la tige d'actionnement (5), basculement qui est réversible lorsqu'on ramène la tige d'actionnement (5) dans sa position axiale.



La Fig.3c montre un pivotement de la tige d'actionnement (5) dans le sens contraire suivi par un basculement de la poupée (1) dans un sens correspondant à la rétention de la partie (8b) des vêtements (4) de la poupée (1).

La Fig.4 montre une poupée selon la présente invention comportant un moyen sonore (9) qui est collé sur la surface intérieure du logement inférieur conique(2) qui est muni d'une ouverture au niveau du moyen sonore afin de permettre la dissipation du son à l'extérieur de ce logement.

Le moyen sonore peut consister en un mécanisme quelconque produisant un son, de tels mécanismes sont connus dans l'art antérieur.

Le moyen sonore peut également être formé par un moyen électronique couramment utilisé aujourd'hui pour toutes applications telles que des tee-shirts, des cartes de vœux etc...

La Fig.5 montre une exécution de la présente invention dans laquelle on utilise un moyen lumineux consistant en des diodes lumineuses qui sont arrangées au niveau des yeux de la poupée, et dont l'électricité peut être fournie par une pile à l'intérieur du logement inférieur conique (2), électricité qui peut être commandée au moyen d'un bouton déclencheur (10) arrangé à l'extérieur du logement (2).

Le bouton (10) ou un autre bouton déclencheur de même sorte, peut être prévu afin de commander le moyen sonore (9) de la Fig.4.

Afin de rendre la marionnette selon la présente invention plus attractive, on peut fixer des autocollants de formes et de couleurs différentes sur la surface extérieure du logement inférieur conique (2) comme illustré dans la Fig.6

Les Fig.7a, b, c représentent une illustration schématique d'un mécanisme d'entraînement de la tige d'actionnement (5) en ce qui concerne un mouvement de va-et-vient axial. Ce mécanisme comprend un pignon (13) dont uniquement une partie de la périphérie comporte des dents (16), la partie (17) restant lisse ayant un diamètre inférieur à la distance entre le centre du pignon et les crêtes des dents (16) du pignon (13).

En Fig.7a on a illustré la tige (5) dans sa position inférieure, et le pignon (13) se trouve dans une orientation où les dents (16) commencent à s'engager dans les rainures (14) de la tige (5). Lors de la rotation du pignon (13) dans le sens de la flèche, la tige (5) est entraînée dans un mouvement axial vers le haut, arrivant dans sa position supérieure comme indiqué dans la Fig.7b dans laquelle on voit l'engagement de la dernière dent (16') dans la dernière rainure (14') de la tige (5).

Lors de la continuation de la rotation dans le même sens du pignon (13) la partie de la périphérie du pignon (13) portant des dents (16) se dégage des rainures (14) de la tige (5) et cette dernière revient dans sa position inférieure, sollicitée par un moyen quelconque de sollicitation non-illustré ou simplement par son poids.

La Fig.7c montre le dégagement des dents du pignon (13) des rainures (14) de la tige (5) suivi par le déplacement vers sa position basse de la tige d'actionnement (5).

Un tel mécanisme peut être utilisé en faisant tourner le pignon (13) de façon continue au moyen d'un moteur électrique qui peut être alimenté par la même pile qui fournit également l'énergie pour les mécanismes sonore et lumineux. Bien entendu, un mécanisme comportant un pignon complet et tournant en sens alternant, peut être également envisagé.

La Fig 8 montre des détails d'assemblage de la poupée au niveau de la tête, qui comporte un évidement (20) et une colerette (21) de façon à ce que l'évidement (20) présente une largeur qui dépasse celle de son ouverture d'entrée (22), cette dernière correspondant au diamètre inférieur de la colerette (21), qui est arrangée en dessous de la tête de façon à ce que sa surface intérieure (23) soit alignée exactement à l'ouverture (22) de l'évidement (20) de la tête.

La tige d'actionnement (5) comporte une partie supérieure (24) légèrement élargie de façon à ce que l'on puisse introduire la partie supérieure de la tige (5) au travers de la colerette (21) dans l'évidement (20) de la tête, dans lequel elle s'emboîte de façon élastique créant ainsi une fixation fiable entre la tête de la poupée et la tige d'actionnement (5).

La Fig.8 montre également un autre aspect de la présente invention, ayant trait à la fixation de la partie supérieure des vêtements sur le cou de la poupée.

Ce moyen de fixation comporte une rainure circonférencielle (25) sur la surface extérieure de la colerette (21), rainure qui sert comme logement pour un fil élastique ou non élastique (26) par lequel la partie supérieure des vêtements peut être coincée à l'intérieur de la rainure (25).

La Fig. 9 montre une autre forme de logement inférieur de la marionnette selon la présente invention, forme d'exécution dans laquelle le logement inférieur comporte la forme d'un baril (2') qui comporte une ouverture inférieure (6) d'une grandeur approximativement égale à la section de la tige d'actionnement (5) et permettant également le pivotement de cette dernière autour d'un point situé au niveau de l'ouverture (6), pivotement qui est limité uniquement par la grandeur de l'ouverture supérieure comme définie par l'intérieur de la bague (3).

La Fig. 10 montre une fonction supplémentaire que l'on peut donner à la marionnette selon la présente invention, moyen supplémentaire qui consiste en un sifflet (28) qui est arrangé à l'intérieur de la partie creuse d'un cylindre (29') situé à l'extérieur d'une ouverture (29) dans le logement inférieur de la marionnette.

Le cylindre creux (29') sert également comme support d'une extrémité d'un tuyau flexible (27) qui comporte une embouchure (30) par laquelle on peut souffler dans le tuyau (27) pour actionner le sifflet (28).

La Fig. 11 montre un interrupteur (32) situé à l'extérieur du logement inférieur, interrupteur par lequel tout moyen actionné électriquement de la marionnette peut être mis en contact ou séparé d'une pile qui est arrangée à l'intérieur du logement inférieur (2).

En outre le logement inférieur (2) comporte sur sa paroi extérieure un déclencheur acoustique (31) du type comme utilisé dans les porte-clés qui répondent au sifflement, déclencheur qui est prévu pour mettre en marche l'une ou l'autre fonction électrique comme décrit ci-dessus de la marionnette sur commande acoustique.

Les Fig. 12 et 13 montrent des formes particulières pour le logement inférieur, telles qu'une fleur dans la Fig. 12 et qu'un coeur dans la Fig.13.

Ces formes de logement ont la particularité qu'elles ne sont pas symétriques dans le sens de rotation autour de la tige d'actionnement de la marionnette, et sont caractérisées par le fait que les ouvertures inférieure et supérieure sont prévues dans des parois suivant la génératrice de ces formes, comme indiqué en détail dans la Fig. 14. La Fig. 13 montre en outre une tige d'actionnement qui comporte deux extrémités supérieures, dont chaque extrémité porte une poupée séparée (35) et (35').

La Fig. 14 montre plus en détail le logement (34) en forme de coeur de la Fig. 13. Le logement en forme de coeur (34) comporte deux parois plus ou moins planes en forme de coeur et une paroi (36) suivant la génératrice du coeur de façon à relier les bords des deux coeurs superposées.

Sur la partie supérieure du coeur on distingue l'ouverture supérieure (37) d'une dimension suffisante pour permettre le pivotement de la tige (5) qui entre dans le logement (34) par l'ouverture inférieure (6). La tige (5), comme mentionné sur la Fig. 13, comporte deux extrémités supérieures

(5a et 5b) destinées à porter une poupée dont les têtes et les parties supérieures des vêtements seront bien séparées, alors que les parties inférieures et notamment les bords inférieurs seront combinés en un seul bord inférieur qui sera coincé entre la bague (3') et le contour de l'ouverture supérieure (37) de façon à permettre de fixer les vêtements des deux poupées à l'intérieur d'une seule ouverture.

La présente invention a été décrite de façon exemplaire en référence aux dessins, toutefois elle n'est pas limitée aux formes d'exécution illustrées, est s'étend notamment à toutes les combinaisons des caractéristiques illustrées.

REVENDEICATIONS

1. Marionnette du type comportant une poupée(1) fixée à l'extrémité supérieure d'une tige d'actionnement (5) et comportant un logement inférieur (2) ayant une ouverture supérieure qui est fermée par un bord inférieur des vêtements (4) de la poupée (1) et à travers duquel s'étend la tige d'actionnement(5), et une ouverture inférieure (6) recevant la tige d'actionnement(5), et caractérisée en ce que l'ouverture inférieure (6) est agencée de façon telle qu'elle permet un pivotement de la tige (5) autour d'un point qui se situe au niveau de l'ouverture inférieure..

2. Marionnette selon la revendication 1, caractérisée en ce que la tige d'actionnement (5) s'étend au travers du logement inférieur (2) en traversant les ouvertures supérieure et inférieure, l'ouverture supérieure étant plus grande que l'ouverture inférieure.

3. Marionnette selon la revendication 1 ou 2, caractérisée en ce que la tige (5) comporte une section pliable(7).

4. Marionnette selon la revendication 3, caractérisée en ce que la section pliable (7) est arrangée sur la tige (5) à un endroit tel qu'elle se trouve à l'intérieur de la poupée (1) au dessus de l'ouverture supérieure du logement conique(2).

5. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1-4, caractérisée en ce qu'elle comporte un moyen sonore(9).

6. Marionnette selon la revendication 5, caractérisée en ce que le moyen sonore (9) est un mécanisme sonore.

7. Marionnette selon la revendication 5, caractérisée en ce que le moyen sonore (9) est un moyen électrique.

8. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 5-7, caractérisée en ce que le moyen sonore (9) est disposé à l'intérieur du logement inférieur (2).

9. Marionnette selon la revendication 8, caractérisée en ce que le moyen sonore (9) est fixé sur la surface intérieure du logement inférieur (2).

10. Marionnette selon la revendication 9, caractérisée en ce que le logement inférieur (2) comporte une ouverture au niveau de la fixation du moyen sonore (9) pour faciliter la dissipation du son vers l'extérieur du logement.

11. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1-10, caractérisée en ce qu'elle comporte un moyen lumineux (11).

12. Marionnette selon la revendication 11, caractérisée en ce que le moyen lumineux (11) comporte des diodes lumineuses.

13. Marionnette selon la revendication 12, caractérisée en ce que les diodes (11) sont disposées aux yeux de la poupée (1) et/ou à tout autre endroit désiré de la poupée.



14. Marionnette selon la revendication 13, caractérisée en ce que les diodes (11) ont des couleurs sélectionnées.

15. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1-14, caractérisée en ce qu'elle comporte des autocollants collés (12) sur le logement inférieur (2) ou à tout autre endroit désiré.

16. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1-15, caractérisée en ce qu'elle comprend un mécanisme d'entraînement (13, 14) pour animer la tige d'actionnement (5) dans un mouvement axial de va-et-vient.

17. Marionnette selon la revendication 16, caractérisée en ce que le mécanisme d'entraînement comporte un pignon (13) entraîné en rotation et comportant des dents (16) disposées sur une partie du périmètre du pignon (13) seulement, la tige d'actionnement (5) comportant une section munie de rainures (14) circonférencielles de sorte que les dents (16) du pignon (13) peuvent s'engager dans les rainures (14) et ainsi provoquer un déplacement axial de la tige (5) lors de la rotation du pignon (13).

18. Marionnette selon la revendication 17, caractérisée en ce que la tige (5) est sollicitée légèrement vers l'opposé de la direction de déplacement entraînée par le pignon (13) et revient vers sa position initiale lorsque la partie ne comportant pas de dents se trouve face aux rainures (14) de la tige.

19. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1-18, caractérisée en ce que la tige d'actionnement (5) comporte sur son extrémité supérieure une partie légèrement élargie (24) afin de s'emboîter élastiquement à l'intérieur de la tête de la poupée (1) qui comporte un évidement (20) correspondant, dont l'entrée (22) est légèrement moins large que la partie élargie (24) de la tige (5).

20. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1-19, caractérisée en ce que la tête de la poupée (1) comporte une colerette (21) inférieure cylindrique entourant la tige d'actionnement (5) et portant une rainure (25) extérieure circonférentielle servant à la fixation du col des vêtements (4) de la poupée (1) au moyen d'un fil élastique (26) ou non élastique.

21. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 5-14 et 16-18, caractérisée en ce qu'elle comprend un bouton (10) déclencheur d'électricité fournie par une pile à l'intérieur du logement inférieur, bouton déclencheur par lequel le mécanisme sonore (9), le mécanisme lumineux (11) et/ou le mécanisme d'entraînement (13) de la tige d'actionnement (5) peut être mis en action.

22. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 à 21, caractérisée en ce que le logement inférieur (2) comporte la forme d'un cône droit.

23. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 à 21, caractérisée en ce que le logement inférieur (2) comporte la forme d'un tonneau, d'un fût ou d'un baril.

24. Marionnette selon l'une quelconque des revendications de 1 à 21, caractérisée en ce, que le logement inférieur (2) comporte la forme d'un coeur.

25. Marionnette selon l'une quelconque des revendications 1 à 21, caractérisée en ce, que le logement inférieur (2) comporte la forme d'une fleur.

26. Marionnette selon la revendication 24 ou 25, caractérisée en ce, que l'ouverture supérieure et l'ouverture inférieure sont agencées dans une paroi (36) suivant la génératrice du coeur ou de la fleur.

27. Marionnette selon la revendication 26, caractérisée en ce, que le bord inférieur de vêtements (4) est fixé dans l'ouverture supérieure (37) du logement en forme de coeur (34) ou de fleur (33) au moyen d'une bague (3') s'emboîtant à l'intérieur de cette ouverture.

28. Marionnette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce, que le logement inférieur (2) comporte une ouverture dont la partie creuse communique avec l'ouverture latérale (29), partie creuse qui loge un moyen de sifflement, le cylindre creux servant de fixation pour un tuyau flexible (27) portant une embouchure (30) pour actionner le moyen de sifflement en soufflant dans l'embouchure (30).

29. Marionnette selon l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisée en ce, que le logement inférieur (2) comporte un interrupteur (32) par lequel tout moyen électriquement actionné de la marionnette

peut être séparé d'une pile logée dans le logement inférieur.

30. Marionnette selon l'une quelconque des revendications précédentes caractérisée en ce, qu'elle comporte un déclencheur acoustique (31) agencé pour déclencher l'une quelconque des fonctions électriques de la marionnette, tel que l'action du moyen sonore (9), lumineux (11) et/ou le mécanisme d'entraînement (13, 14).

ART ANTERIEUR

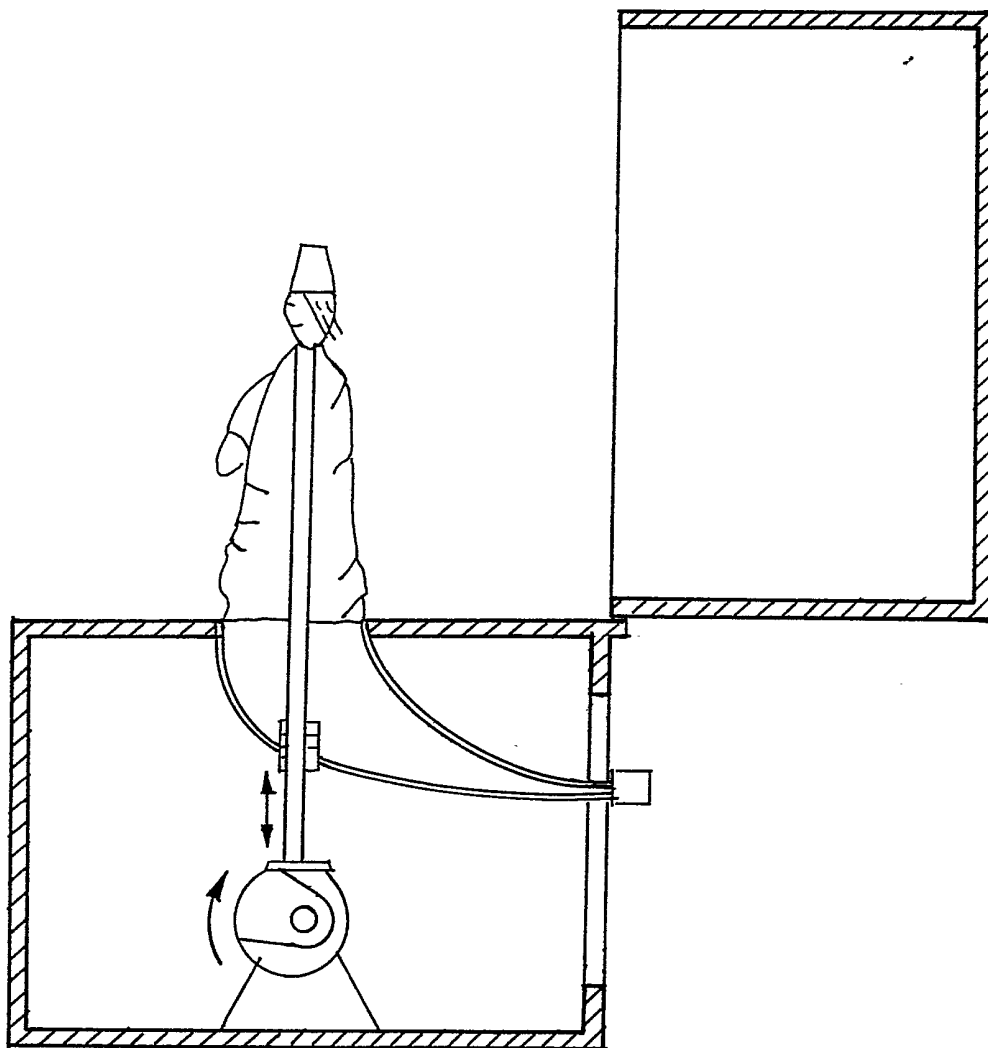


Fig. 1

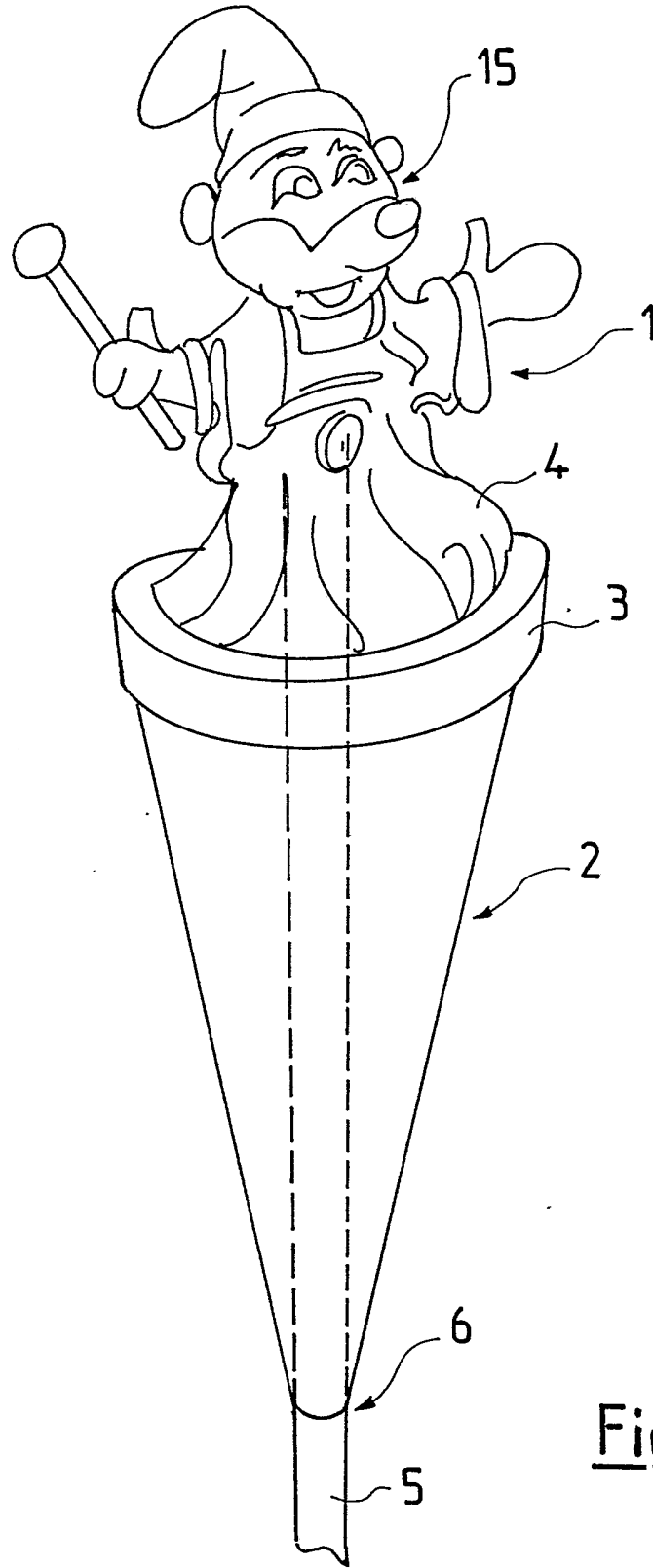


Fig. 2

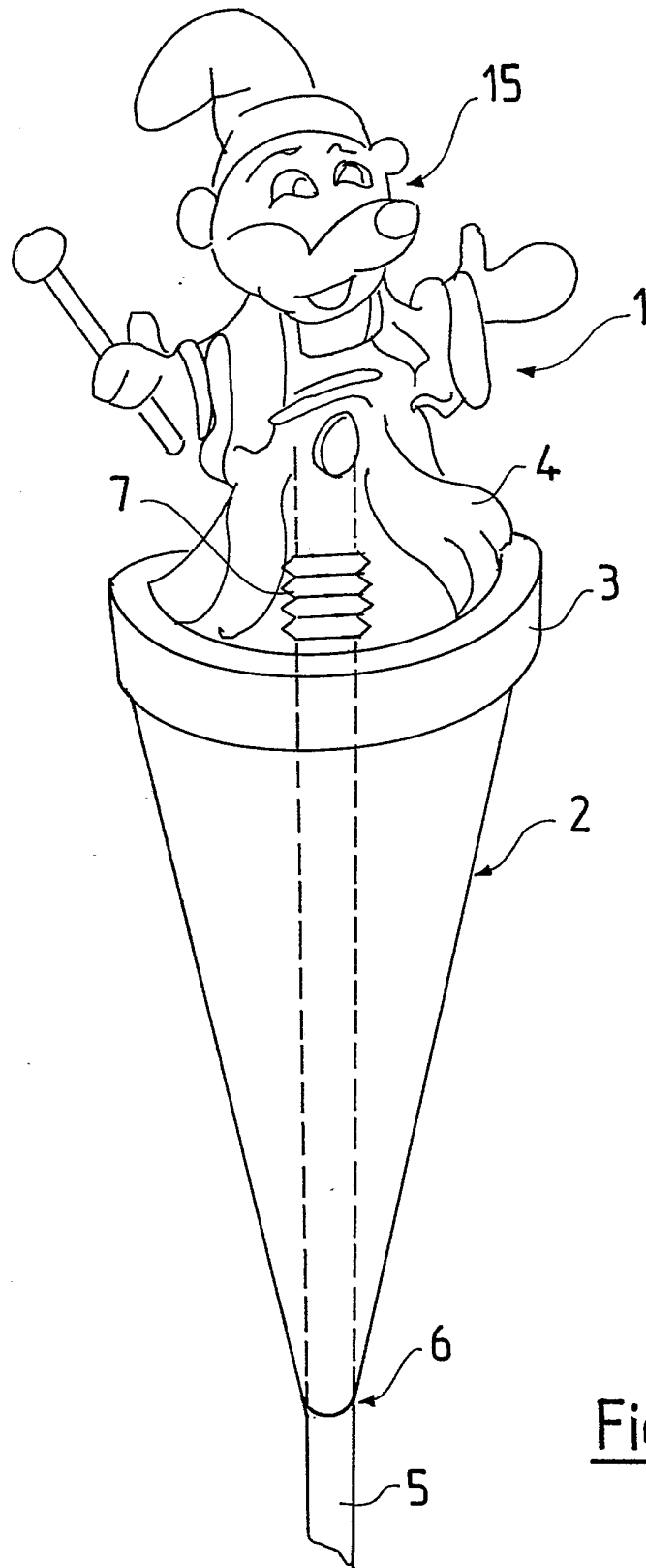


Fig. 3a

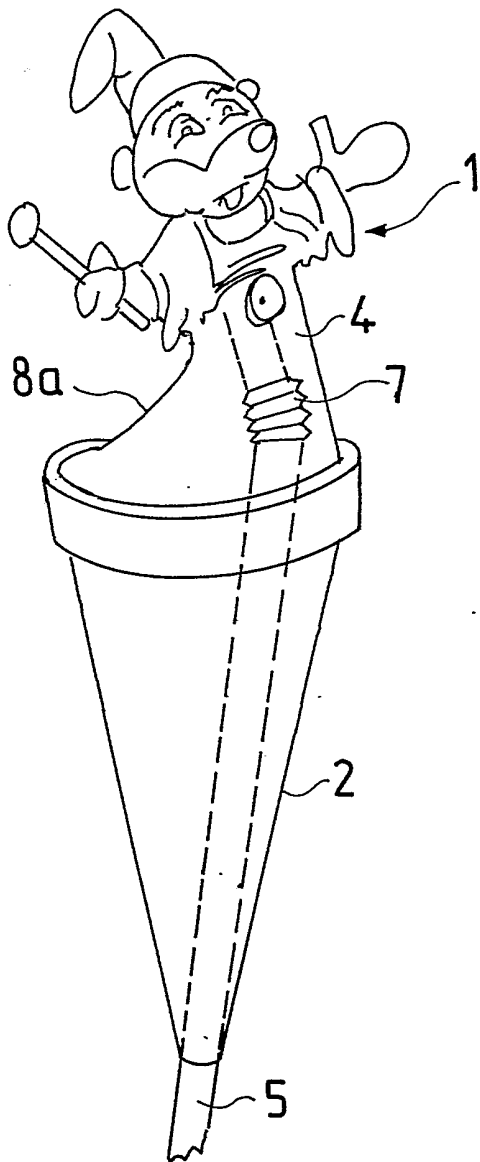


Fig. 3b

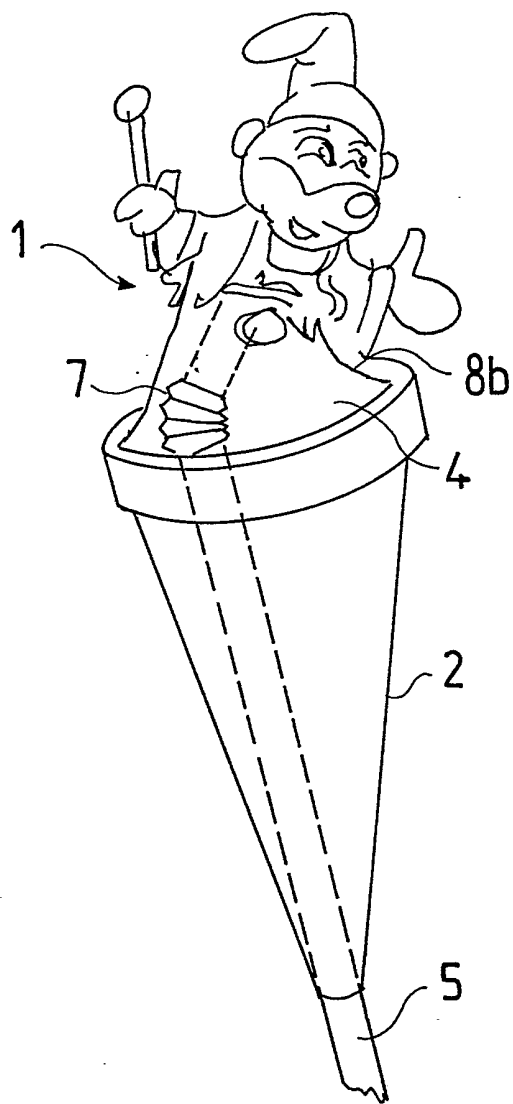


Fig. 3c



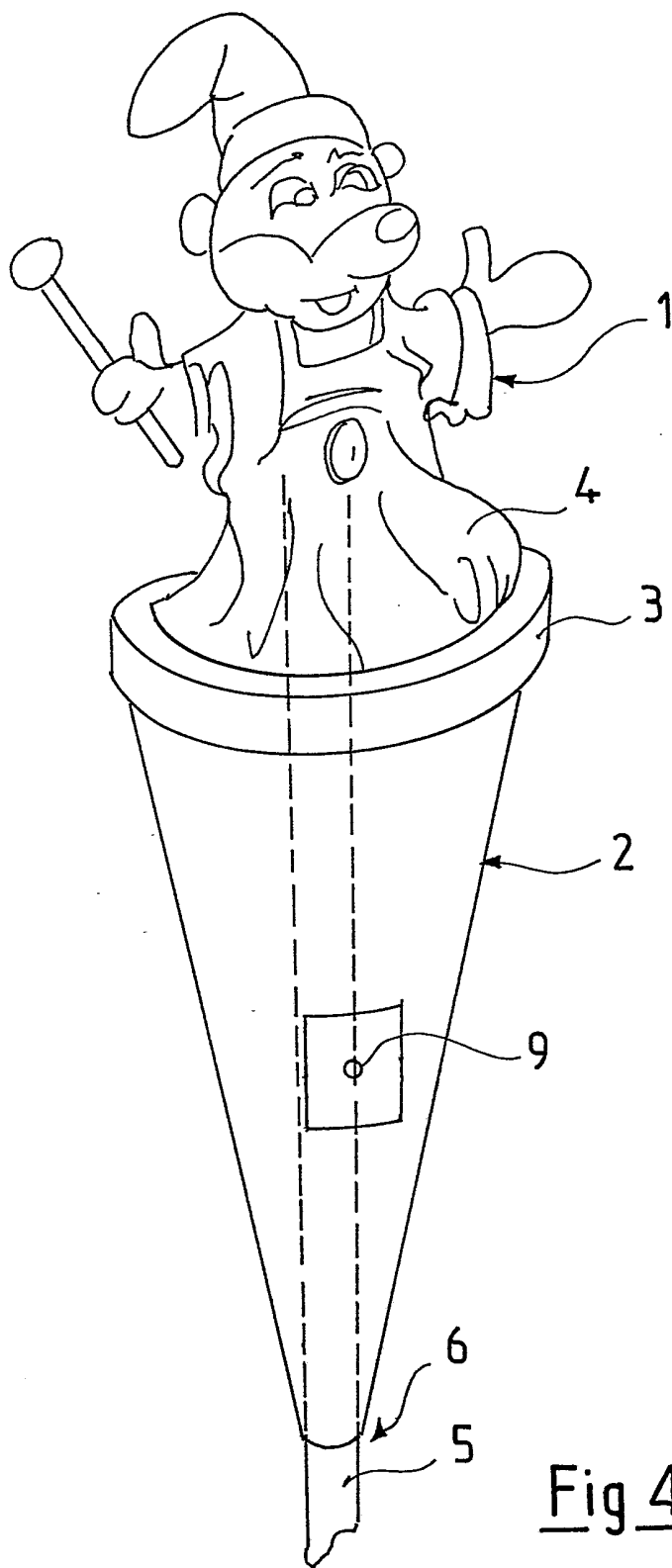


Fig 4

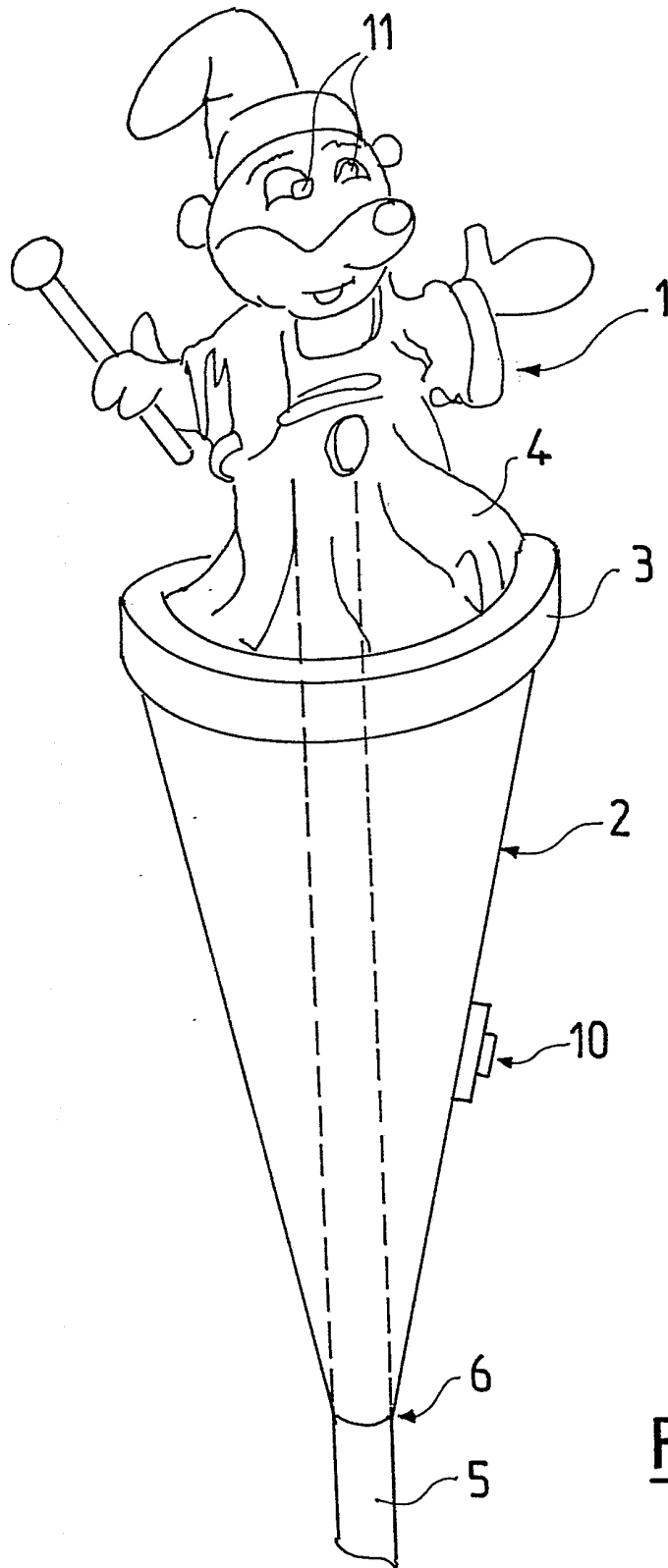


Fig 5

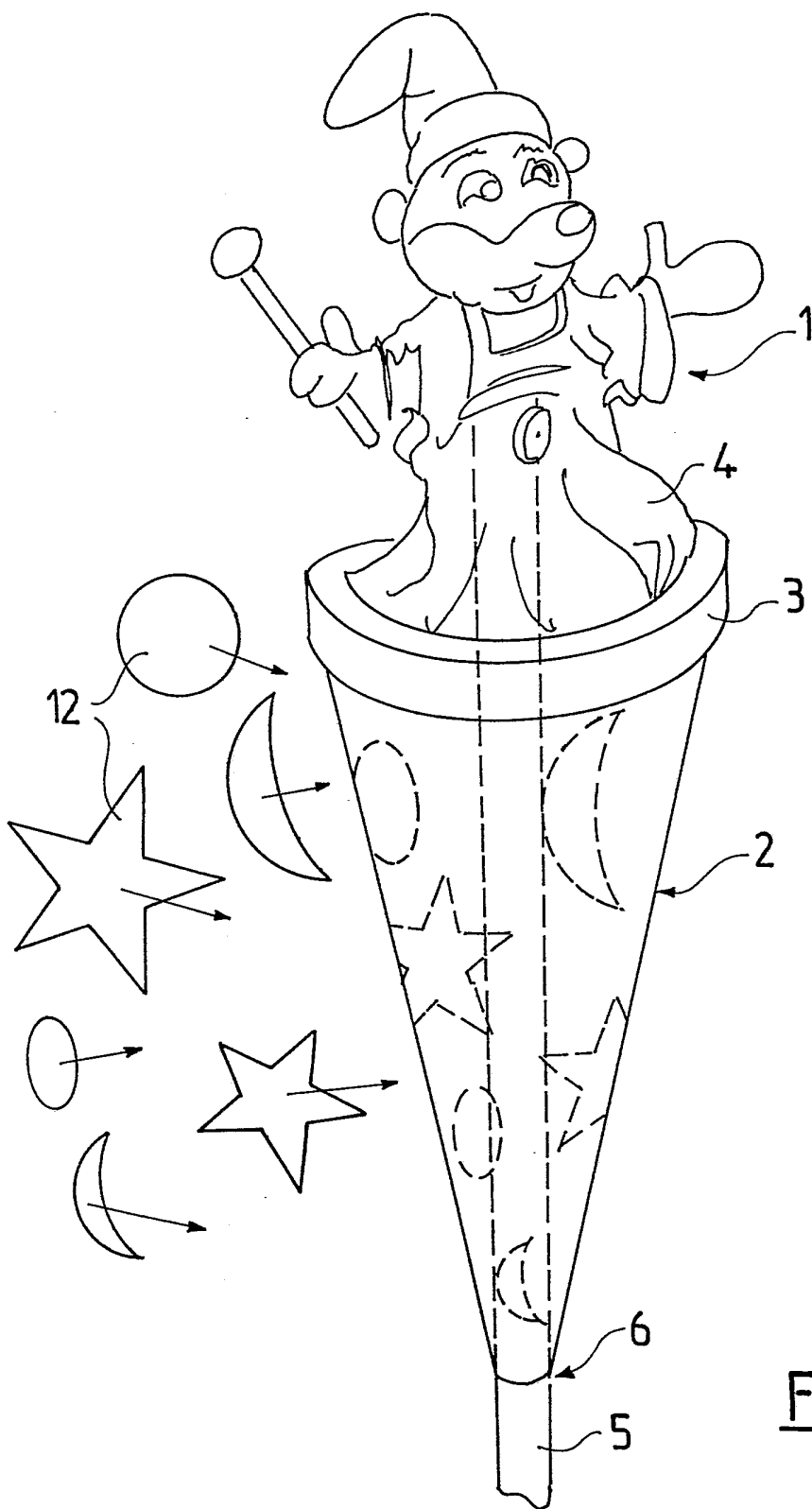


Fig 6

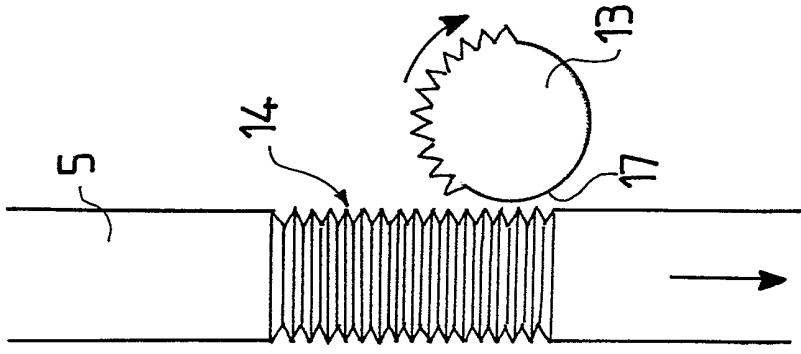


Fig. 7a

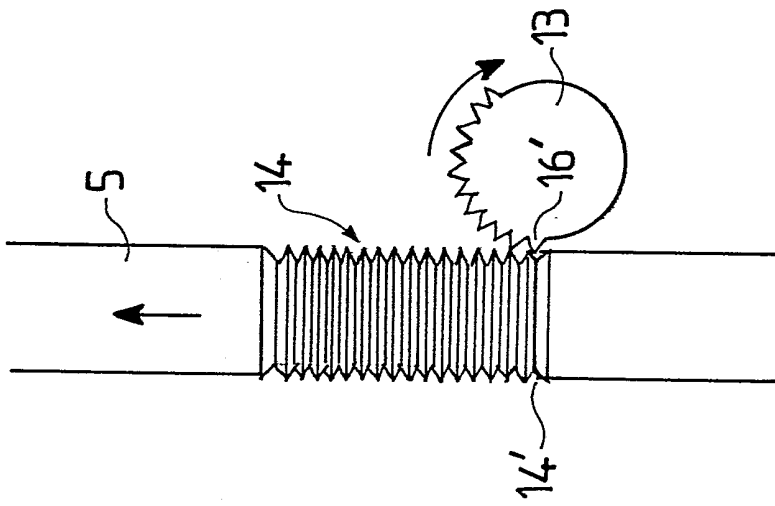


Fig. 7b

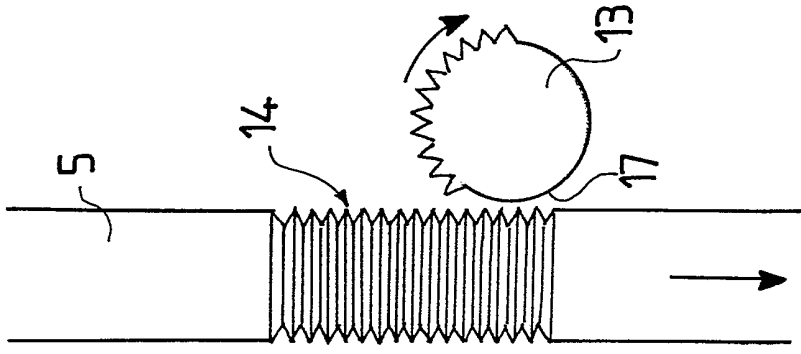


Fig. 7c

9/14

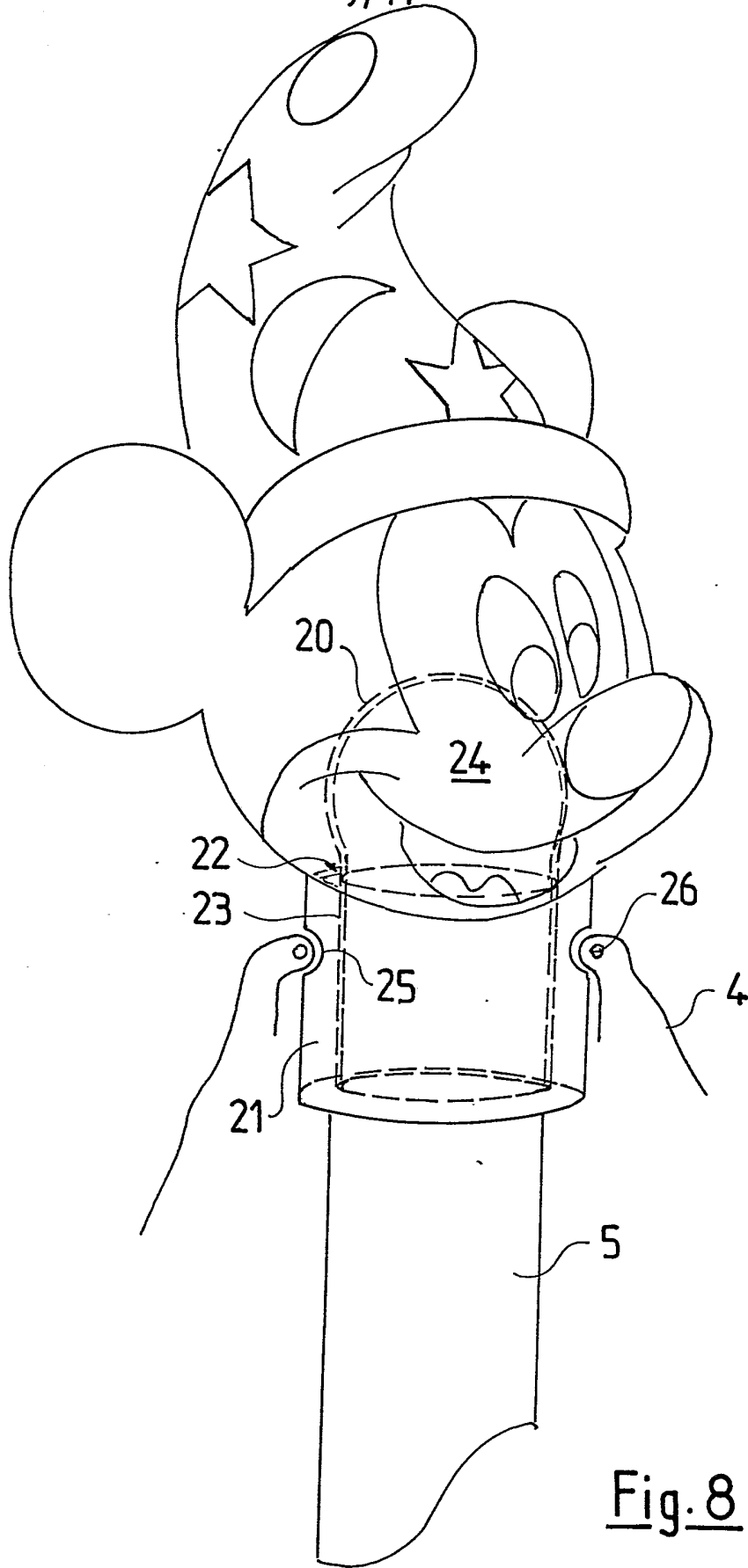
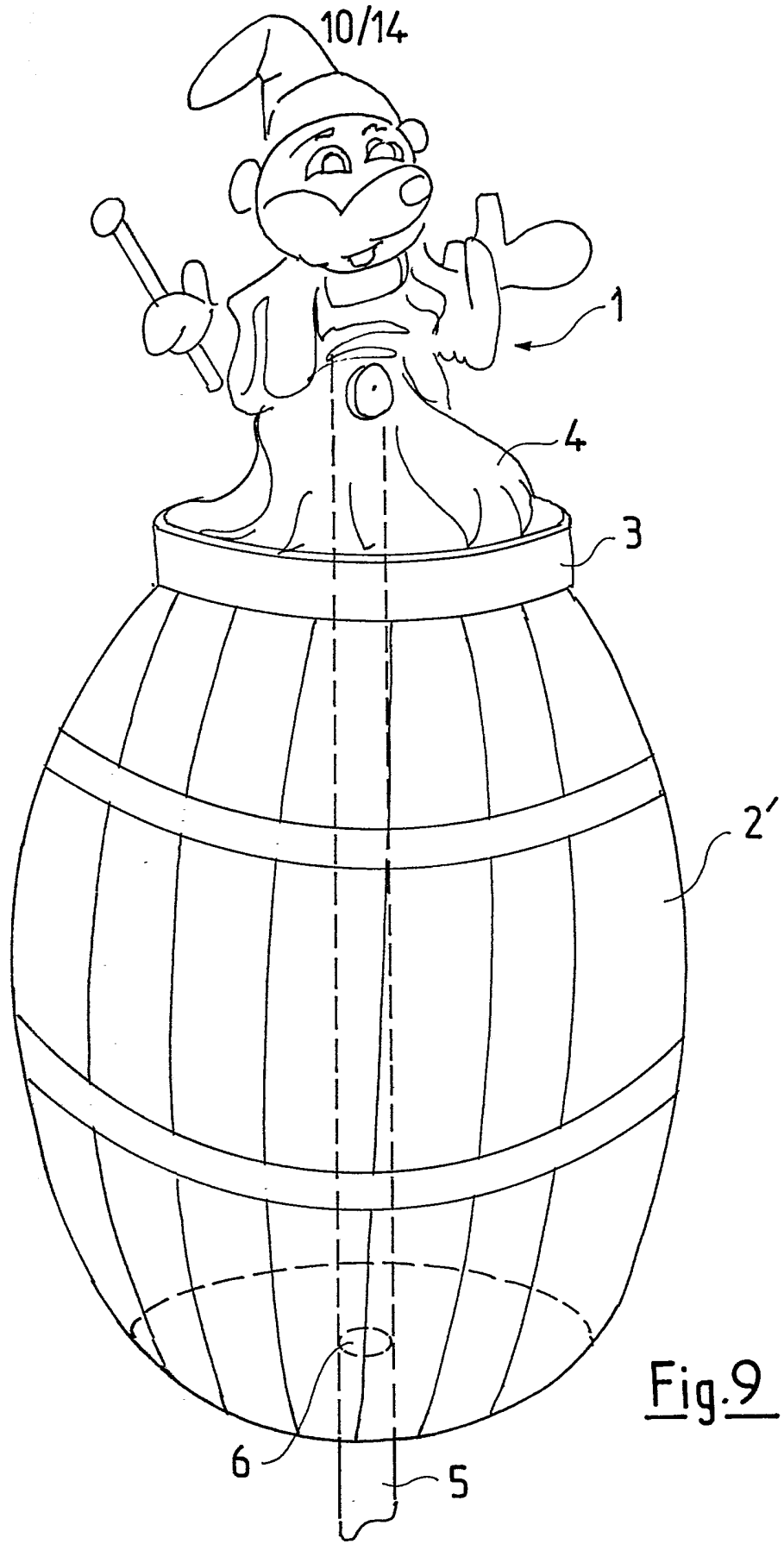


Fig. 8



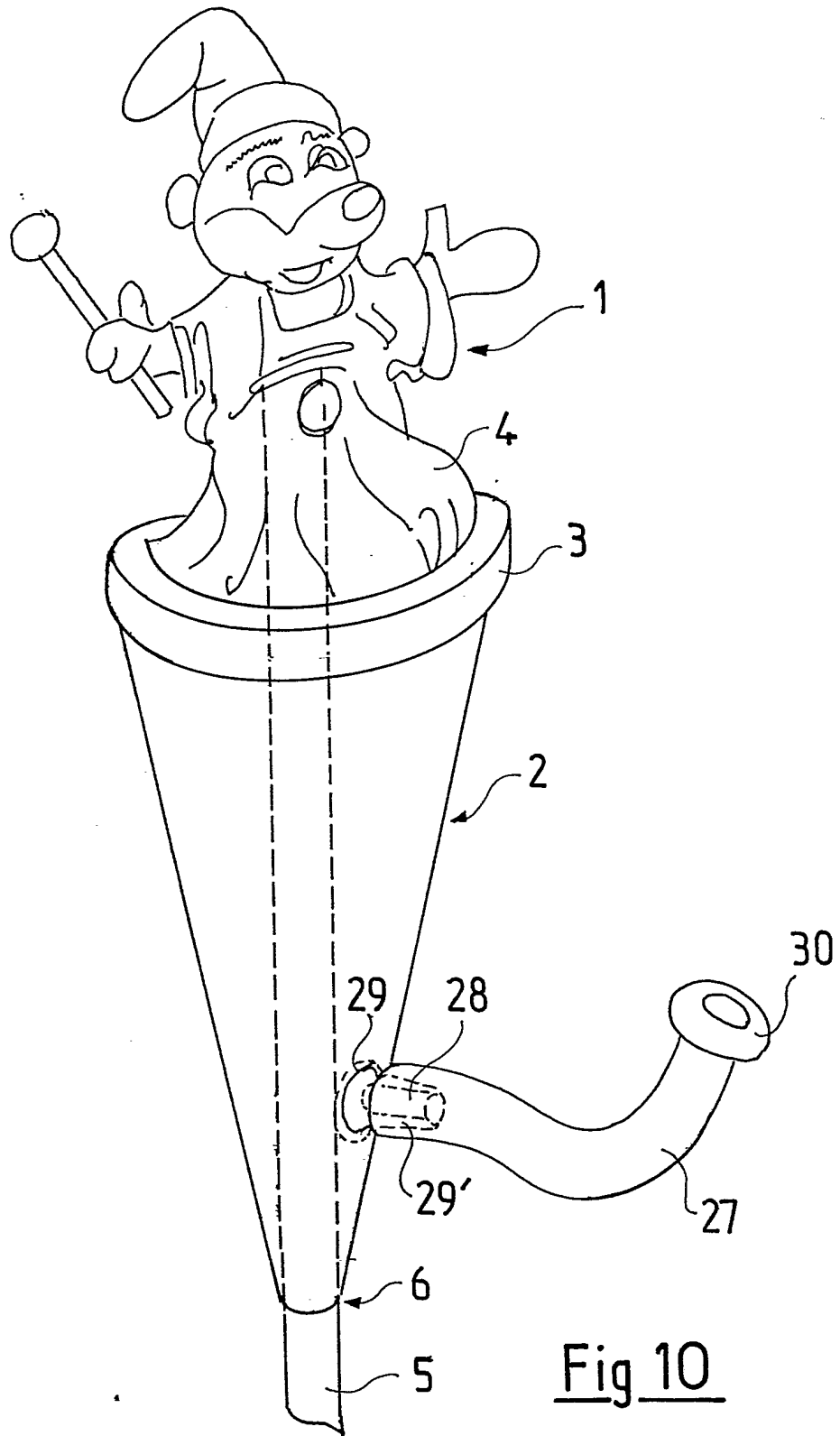


Fig 10

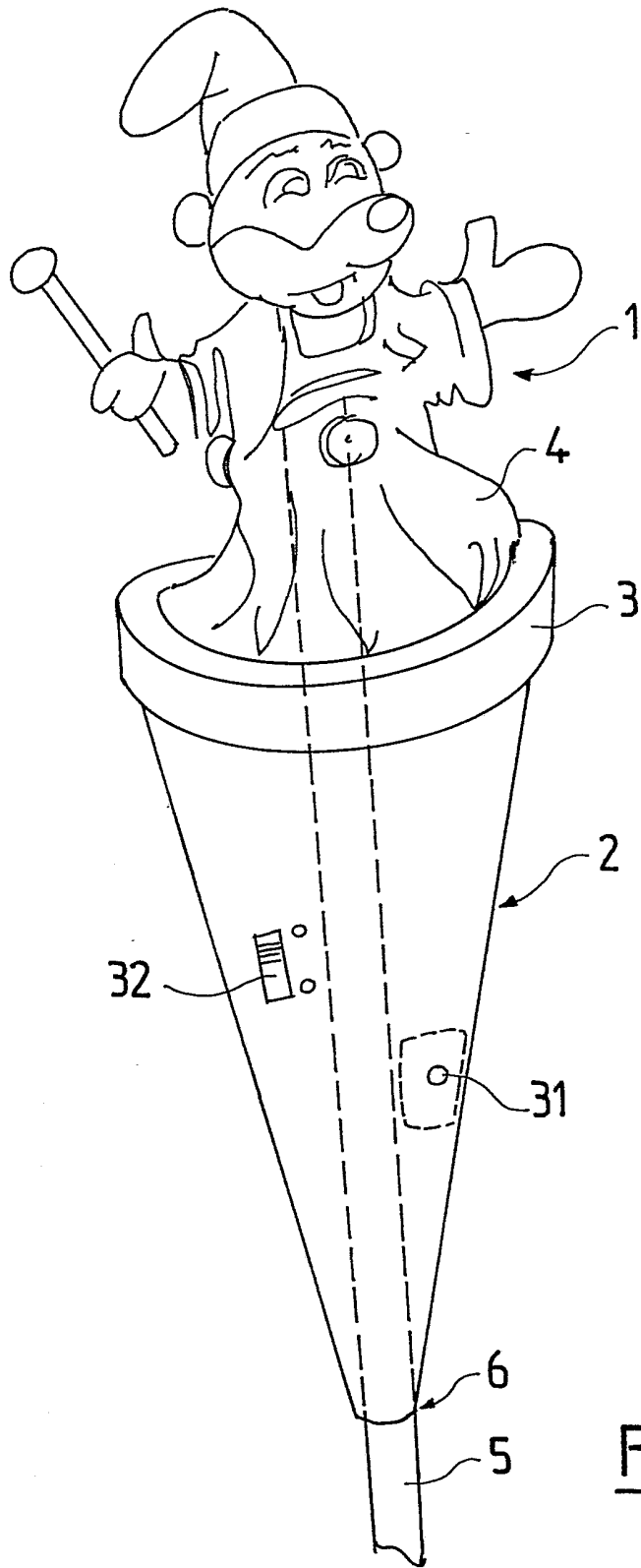


Fig 11



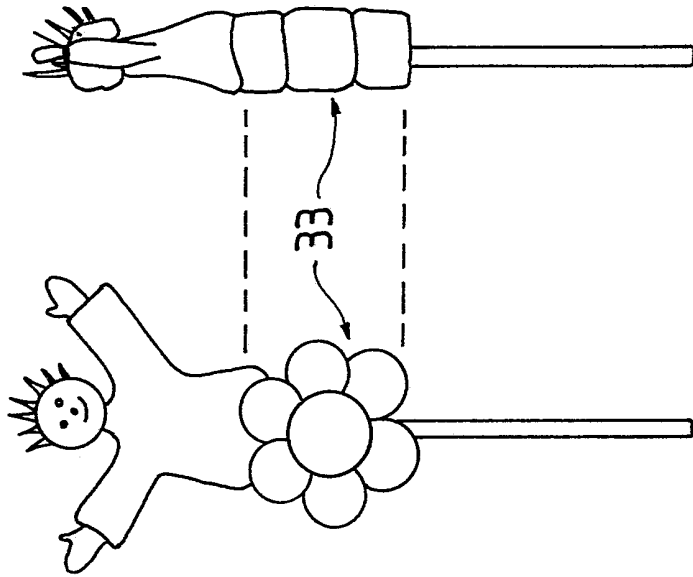


Fig 12

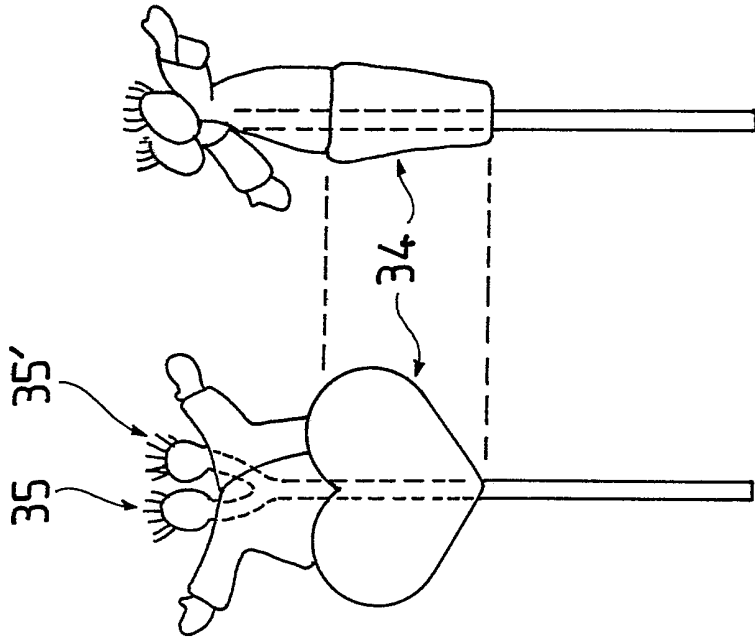


Fig 13

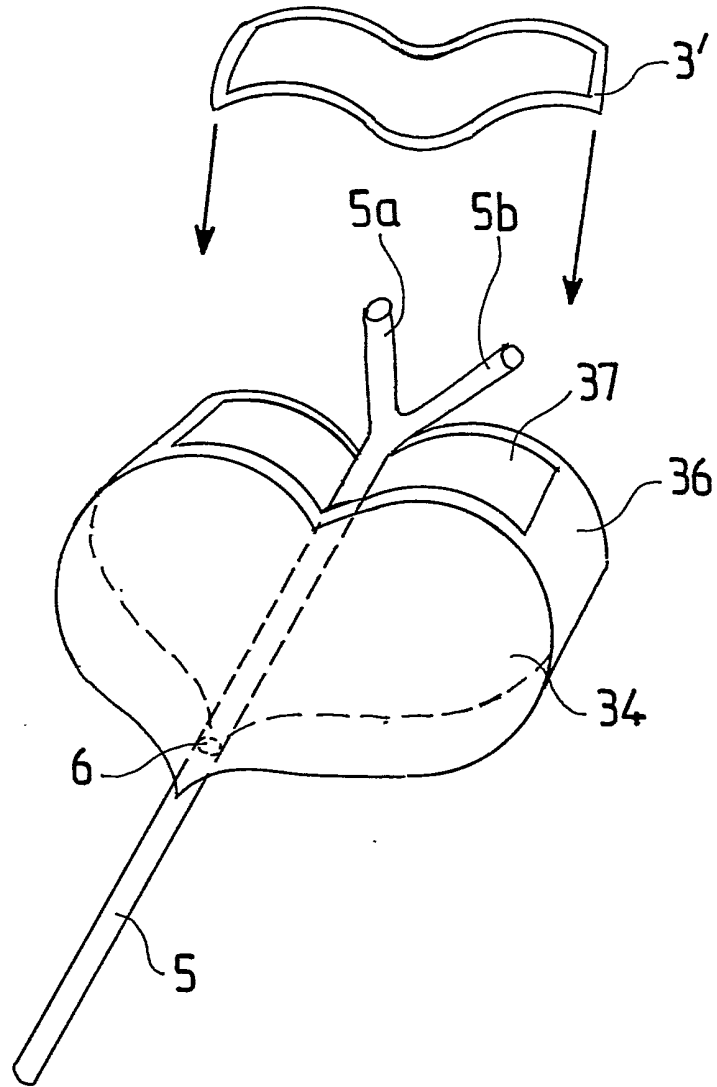


Fig 14

INSTITUT NATIONAL  
de la  
PROPRIETE INDUSTRIELLE

**RAPPORT DE RECHERCHE**  
établi sur la base des dernières revendications  
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9002515  
FA 438950

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée	
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes		
X	US-A-3 471 966 (KRATZER) * En entier *	1,2	
Y	---	5-14, 16 , 22, 23, 28 ; /	
X	US-A-4 245 428 (BOWEN) * Abrégé; colonne 4, lignes 21-24; figures 1,3,4 *	1,2	
A	---	15	
Y	US-A-4 237 647 (SHAW) * Colonne 2, lignes 40-49; revendications *	5-11	
Y	GB-A-2 057 277 (SHIN GONG CO., LTD) * Revendications 1-4 *	12-14	
D,Y	US-A-4 804 348 (BONDI') * Abrégé *	16	
Y	US-A-3 763 591 (FONTANA) * Abrégé; figures 1,3,7 * -----	22, 23, 28	DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)  A 61 M A 61 J
Date d'achèvement de la recherche		Examineur	
24-07-1990		SANCHEZ Y SANCHEZ J.	
<p><b>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</b></p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul  Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie  A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général  O : divulgation non-écrite  P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention  E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure.  D : cité dans la demande  L : cité pour d'autres raisons  .....  &amp; : membre de la même famille, document correspondant</p>			

EPO FORM 1503 03.82 (P0413)